



Pour publication immédiate : 18/06/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO, LE CHEF DE LA MAJORITÉ FLANAGAN ET LE PORTE-PAROLE HEASTIE ANNONCENT UNE ENTENTE SUR UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT À CODIFIER DES RÉFORMES COMPLÈTES DANS LE BUT DE REMANIER L'AUTORITÉ PORTUAIRE DE NEW YORK ET DU NEW JERSEY

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo, le chef de la majorité du Sénat John Flanagan et le membre de l'Assemblée Carl E. Heastie ont annoncé aujourd'hui qu'une entente à trois a été atteinte en lien à une mesure législative visant à codifier les réformes de l'Autorité portuaire de New York et du New Jersey.

« La mesure législative présentée aujourd'hui adopte les changements complets en cours à la suite des recommandations faites en décembre par le panel spécial à deux États sur le futur de l'Autorité portuaire, a déclaré le Gouverneur Andrew M. Cuomo. En transformant ces améliorations en loi, nous faisons en sorte que l'Autorité portuaire puisse servir efficacement les gens de la région métropolitaine de New York et qu'elle revienne à sa mission d'origine, soit le développement et la supervision de l'infrastructure de transport régionale. L'adoption de ces réformes essentielles assurera une Autorité portuaire plus efficace et transparente. Je souhaite remercier le Gouverneur Christie et mes partenaires de la législature et du New Jersey d'avoir travaillé ensemble en vue de garantir que l'Autorité portuaire fonctionne selon les normes les plus élevées qui soient. »

Le chef de la majorité du Sénat, John Flanagan, a déclaré : « Cette entente mènera à des réformes nécessaires qui feront en sorte que l'Autorité portuaire de New York et du New Jersey offre une transparence accrue et soit plus responsable envers le public. Les résidents de cet État demandent à ce que tous les niveaux du gouvernement en fassent plus avec moins, identifient ce qui est efficace, le cas échéant, et en offrent plus pour leur argent durement gagné. Je remercie le sénateur Andrew Lanza de son travail

sur ce projet de loi dû depuis longtemps, et qui nous aide à atteindre ces objectifs. »

Le porte-parole de l'Assemblée, Carl Heastie, a déclaré : « En augmentant la transparence, en améliorant les réglementations et en instaurant une supervision indépendante, ce projet de loi marque une importante étape vers une réforme. Ces réformes renforceraient l'Autorité portuaire et accroîtraient la responsabilité en son sein ainsi que celle du public. »

Le sénateur Andrew Lanza, commanditaire du projet de loi sur la réforme de l'Autorité portuaire, a déclaré : « Les opérations de l'Autorité portuaire ont des répercussions sur les vies de millions de personnes de Staten Island et de toute la région. Les complexités de cette autorité appartenant à deux États ont rendu la réforme illusoire, et donc hors de portée. Il est donc particulièrement gratifiant d'annoncer avec le Gouverneur Cuomo que nous avons forgé un projet de loi historique sur la réforme de l'Autorité portuaire, laquelle devrait apporter plus de responsabilité, de transparence et d'efficacité au sein de l'Autorité portuaire. Je remercie tout particulièrement le Gouverneur Cuomo, le sénateur Flanagan et les membres de l'Assemblée Brennan et Cusick du leadership et du travail acharné dont ils ont fait preuve sur cette question. »

Le membre de l'Assemblée James Brennan, président du Comité sur les corporations, autorités et commissions, a déclaré : « Responsabilité, supervision, transparence – toutes sont essentielles à la réforme. Ce projet de loi mettrait en place une supervision et une transparence essentielles et rendrait l'Autorité portuaire plus efficace, elle qui œuvre au nom de la population de New York et du New Jersey. »

Le projet de loi présenté aujourd'hui codifierait les changements que l'Autorité portuaire a déjà entrepris afin de faire en sorte que ses fonctions soient ouvertes et transparentes. Il offre également d'autres réformes [recommandées](#) par le panel spécial à deux États sur le futur de l'Autorité portuaire, lequel a été réuni en 2014 par le Gouverneur Cuomo et le gouverneur du New Jersey Chris Christie.

Plus particulièrement, la mesure législative inclut les actions suivantes :

- La codification d'une nouvelle structure de gestion, incluant :
 - La création d'un poste de directeur général en vue de remplacer le directeur administratif et le directeur administratif adjoint; et
 - La rotation tous les deux ans du président et du vice-président entre New York et le New Jersey, en commençant par New York;
- L'interdiction pour un commissaire, y compris un président, d'occuper le poste de premier dirigeant de l'Autorité portuaire ou de tout autre responsable en même temps qu'il occupe le poste de commissaire;

- La mise en place d'un fonctionnaire en chef sur l'éthique et la conformité qui assurera la conformité par les lois applicables et les meilleures pratiques qui soient, renforçant ainsi l'autorité de l'inspecteur général de l'Autorité portuaire, et mettant en place l'accès à un gardien de la morale et à un programme d'aide;
- L'obligation pour les commissaires de mettre un énoncé à exécution afin de déclarer l'obligation fiduciaire d'exercer un jugement indépendant et d'agir dans le meilleur intérêt de l'Autorité portuaire, de sa mission et du public;
- L'adoption d'un énoncé de mission de l'Autorité portuaire, conçu dans le but de répondre aux besoins essentiels en matière d'infrastructure de la région touchant à deux États en offrant la qualité la plus élevée qui soit et le transport le plus efficace possible, ainsi que des installations de commerce portuaires et des services permettant d'assurer le transport des gens et des biens au sein de la région, d'offrir un accès au pays et au monde et de favoriser le développement économique ;
- La mise en place d'une politique de récusation claire visant à éviter les conflits d'intérêts, exigeant des commissaires, des responsables et de certains employés de faire des divulgations financières, et exigeant de tous les commissaires, responsables et employés qu'il tiennent des dossiers sur leurs contacts avec des lobbyistes;
- Un avis public obligatoire sur les réunions de l'Autorité portuaire, et la tenue publique de telles réunions;
- L'évaluation indépendante des besoins obligatoires par l'Autorité portuaire et des audiences publiques avant l'augmentation des frais de péage et autres; et
- La mise en place de rapports annuels améliorés et d'audits financiers, ainsi que la disponibilité publique du plan d'immobilisations de l'Autorité portuaire, des plans financiers et de la disposition des biens.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418